

Séminaire international SIEDS des jeunes dix-huitiémistes

Indiana University, Bloomington (USA), 2-7 juillet 2012

Avec le patronage de la Société Française d'Etude du XVIII^e siècle (SFEDS) et de l'American Society for Eighteenth-Century Studies (ASECS)

Organisateurs : Guillaume Ansart (IUB), Catriona Seth (Nancy Université)

Les Libertés des Lumières

«La liberté ou la mort», «Liberté, égalité, fraternité», plusieurs des slogans révolutionnaires mettent la conquête de la liberté en tête des revendications du citoyen. Il s'agit de la culmination d'un mouvement engagé au cours du siècle, qui interroge les libertés dans différents domaines. Liberté des mœurs, Liberté du culte, Liberté d'expression – « Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur », rappelle Figaro –, Liberté de conscience, Liberté d'esprit, Liberté de commerce, Liberté de circulation, mais aussi les licences poétiques, les franchises et immunités sont au nombre des Libertés débattues au siècle des Lumières. On assiste à des interrogations sur l'enfermement des prisonniers, mais aussi des malades ou des fous, ainsi que des femmes dans des unions souvent arrangées ou même forcées. On débat de la valeur des censures morales, ecclésiastiques ou civiles. On met en relation la vie européenne et celle de peuples d'Amérique, d'Afrique, d'Asie ou d'Océanie, pour tenter de déterminer qui est véritablement libre : l'homme naturel ou celui dont le régime éclairé protège les agissements. Ce sont toutes ces approches des libertés des Lumières que nous invitons à envisager, sans exclusive de discipline, ni d'angle d'étude.

La Société Internationale d'Etude du XVIII^e Siècle (SIEDS) invite des propositions de participation au Séminaire 2012 organisé sous son égide.

Les propositions doivent procéder d'un projet de recherche original (une thèse de doctorat par exemple). Comme il s'agit non pas d'un colloque, mais bien d'un séminaire, chaque participant disposera d'**environ une heure** pour présenter sa communication qui sera suivie d'une discussion en commun.

Les deux langues officielles du Séminaire sont l'anglais et le français.

Les propositions de chercheurs qui sont au début de leur carrière universitaire (doctorat ou équivalent soutenu après 2006) seront considérées comme prioritaires. Les membres du Comité organisateur ne retiendront qu'un maximum de **15 propositions**.

Chaque proposition doit comporter les pièces suivantes :

- un bref *curriculum vitae* où figure la date d'obtention du doctorat (PhD ou équivalent) et qui indique clairement les langues parlées.
- une liste des principales publications et des communications prononcées au cours des dernières années
- une courte description de l'intervention (environ 2 pages à interligne simple)

Les propositions doivent être envoyées au plus tard le 20 décembre 2011 aux deux organisateurs aux adresses électroniques suivantes :
gansart@indiana.edu et Catriona.Seth@univ-nancy2.fr

Les candidats doivent aussi faire envoyer directement aux organisateurs (gansart@indiana.edu et Catriona.Seth@univ-nancy2.fr) une lettre de recommandation d'un collègue en poste qui connaît leur travail.

Publication

Comme chaque année, les actes du séminaire feront l'objet d'une publication.

Hébergement et transport

Les frais de restauration et d'hébergement seront pris en charge par les organisateurs du Séminaire. Selon les financements obtenus, il pourra y avoir une contribution aux frais de déplacement des participants dont les frais ne sont pas pris en charge par leur institution d'origine.